



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

allocation aux adultes handicapés

Question écrite n° 101813

Texte de la question

M. Jacques Dellerie attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion sur la diminution du montant de l'allocation adulte handicapé (AAH) à hauteur des sommes perçues par les travailleurs handicapés en établissement et service d'aide par le travail (ESAT) qui dépassent 100 % du SMIC. Malgré des coûts de transport importants, notamment du fait de l'éloignement des ESAT, les personnes en situation de handicap voient leur AAH diminuer proportionnellement aux ressources d'activités qu'elles perçoivent. Dans la mesure où travailler exige d'elles un investissement personnel et financier supérieur à la moyenne en raison des obstacles qu'elles rencontrent, le principe d'une allocation strictement différentielle ne répond pas aux exigences de justice sociale. Aussi lui demande-t-il ce qu'elle entend faire pour modifier les modes de calcul et d'attribution de l'AAH afin de revaloriser le travail des personnes en situation de handicap.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Dellerie](#)

Circonscription : Seine-Maritime (9^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101813

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Personnes handicapées et lutte contre l'exclusion

Ministère attributaire : Personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 janvier 2017](#), page 27

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)